



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

1 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : SADDLE CARE CLEAN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyer et à entretenir des selles et des harnais pour chevaux

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

Catégorie de produit:

Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

Catégories de processus:

Application au rouleau ou au pinceau[PROC10]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MABER S.N.C. di Bernardini Bruno & C. Via Montorso,2 36071 Arzignano(VI) Italia

Tel. 0444-671439/676300 Fax:0444-450228

e-mail: maber@maber.com

Produit par

MABER S.N.C. DI BERNARDINI BRUNO & C.

Via Montorso, 2

36071 Arzignano Vicenza Italy

Tel. +39-0444-671439/676300

Fax. +39- 0444-450228

P.IVA. e C.F. IT03380140248

e-mail :maber@maber.com

PEC: info@pec.maber.com

Skype:mabersnc

1.4. Numéro d'appel d'urgence

0444-671439/676300

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

2 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

Non dangereux

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Contient:

Eugenol

RÈGLEMENT (UE) N° 528/2012, biocides contenus: 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (Protection des produits pendant le stockage)

Contient (Règ.CE 648/2004):

< 5% 2-bromo-2-nitropropan-1,3-diolo, parfums., agents de surface non ioniques,

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	<= 0,1%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335; Aquatic Acute 1, H400 10 10	603-085-00-8	52-51-7	200-143-0	01-2119980 938-15-XXX X
Eugenol	<= 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410		97-53-0	202-589-1	01-2119971 802-33-XXX X

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

3 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

4 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit ventilé et loin des sources de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-bromo-2-nitropropan-1,3-diolo

**** Non traduit ****

- Substance: 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 4,1 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,3 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,2 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,35 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 12,3 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 3,7 (mg/m³)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Dermique = 4,2 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 1,1 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 4,2

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Dermique = 0,0013 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Dermique = 0,008 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 1,3 (mg/m³)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 4,2 (mg/m³)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Dermique = 0,0013 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 1,3 (mg/m³)

Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Dermique = 0,008 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,01 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,041 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,001 (mg/l)



Sédiment Eau de mer = 0,003 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,003 (mg/l)

STP = 0,43 (mg/l)

Sol = 0,5 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Non nécessaire pour l'usage normal.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

2-bromo-2-nitropropan-1,3-diolo

**** Non traduit ****

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH (1:10)	7 ± 0.5	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C	
Point d'éclair	pas inflammable	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1	
Solubilité	non déterminé	
Solubilité dans l'eau	soluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
DQ57 REV.00 del 13.03.13
SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

6 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ATE(mix) oral = 222.222,2 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion / irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves / irritation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

7 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger d'aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol

**** Non traduit ****

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol:

Relativement aux substances contenues:

2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol:

10

10

2-bromo-2-nitropropan-1,3-diol

**** Non traduit ****

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

Règlement (CE) n° 2006/907 - 2004/648

L'agent de surface formulés au titre les critères énoncés dans le règlement (CE) biodegradabilité/648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui doivent être tenues à la disposition aux autorités compétentes des États membres et seront fournies, sur leur demande explicite ou à la demande d'un fabricant de la formulation, l'autorité ci-dessus.

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

8 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

14.1. Numéro ONU

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucunes données disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques, 12.1. Toxicité
Description du mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DQ57 REV.00 del 13.03.13

SADDLE CARE CLEAN



Publié le 23/12/2016 - Ver. n. 2 du 26/01/2018

9 / 9

Satisfait le Règlement (UE) 2015/830

- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :

1. Directive 1999/45/CE et ses modifications ultérieures
2. La directive 67/548/CEE et ses modifications et ajustements
3. Le règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
4. Le règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
5. Le règlement (CE) n° 790/2009 du Parlement européen (l'Atp. CLP)
6. Règlement (CE) n° 453/2010 du Parlement européen
7. The Merck Index et 10.
8. Gestion d'innocuité des produits chimiques
9. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
10. Pièce INRS-Centre
11. Toxicologie et hygiène Patty-industriel
12. N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents